



RAPPORT ANNUEL
2022

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLE DES MATIÈRES

- 03 Historique
- 04 Budget
- 05 Réunions et représentations diverses
- 06 Collecte sélective
- 07 Inventaire bacs et conteneurs
- 08 Collecte de sapins
- 09 Collecte de feuilles
- 10 Collecte de résidus verts
- 11 Compostage et gaspillage alimentaire
- 12 Lieu d'enfouissement technique
- 17 Traitement des eaux
- 18 Collecte des encombrants ménagers
- 19 Tubulure d'érablière
- 20 Comité de vigilance
- 21 Fonds et placements
- 22 Opération de l'écocentre
- 23 Principales activités et réalisations
- 24 Projets en cours et futurs
- 25 Personnel au 31 décembre 2022



HISTORIQUE

La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2022, une population estimée à 56 781 personnes.

*Source: décret 1831-2022 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 21 décembre 2022.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges - **33 704**
 Saint-Prosper - **3 676**
 Saint-Côme-Linière - **3 343**
 Saint-Martin - **2 580**
 Saint-Gédéon de Beauce - **2 184**
 Notre-Dame-des-Pins - **1 777**
 Saint-Zacharie - **1 680**
 Saint-Benoît-Labre - **1 680**
 Saint-Honoré de Shenley - **1 523**
 Sainte-Aurélie - **852**
 Saint-René - **894**
 Saint-Théophile - **678**
 Saint-Simon-les-Mines - **619**
 Saint-Évariste de Forsyth - **593**
 Saint-Philibert - **348**
 Lac Poulin - **149**
 Saint-Hilaire de Dorset - **99**

*"ENSEMBLE, AIDONS LA PLANÈTE À NOTRE
 MANIÈRE EN RÉCUPÉRANT, POUR N'ENFOUR
 QUE LES DÉCHETS ULTIMES!"*



BUDGET

Les prévisions budgétaires pour 2022, adoptées à la Régie le 21 octobre 2021 (Rés. #5573-21), ont été établies à **6 818 996 \$** en hausse de 865 195 \$ (12,69 %) par rapport à l'année précédente (2021).

L'année financière, dont la période s'étend du 1er janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus de revenus sur les dépenses de l'ordre de 339 469 \$ (voir rapport financier 2022).

La copie du budget annuel et la copie du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Budget annuel
6 818 996 \$



RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière ou en visioconférence onze (11) fois.

Diverses rencontres, réunions de chantier, comités de travail, ont été tenus pendant l'année, auxquels assistaient au moins un (1) représentant du conseil d'administration ou des employés de la RICBS.

Réunions:

- Rencontres des membres du Comité de suivi de projets de la Régie.
- Rencontres concernant le PGMR 2023-2030
- Réunions TRGMR-CA (Table régionale en gestion des matières résiduelles Chaudière-Appalaches)
- Réunions avec le comité pour les projets en économie circulaire
- Réunions avec l'organisation AgriRécup pour la récupération des plastiques agricoles
- Rencontres CRECA - Projet de sensibilisation (régional)
- Rencontres du comité de vigilance

Activités de représentation:

- Journée de formation et de réseautage en LET (GBI - Firme d'ingénieurs) - Mars 2022
- Salon des TEQ (Québec) - Mai 2022
- Soirée des Eurêka! d'un Québec vert et prospère - Projet TRIOM (Finaliste) - Septembre 2022
- Colloque de gestion des matières résiduelles (Lévis) - Octobre 2022
- Journée AOMGMR (virtuel) - Novembre 2022



COLLECTE SÉLECTIVE

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois par semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 1er juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec inc., et ce, pour la période comprise depuis le 1er juin 2020 jusqu'au 31 mai 2023 inclusivement.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 2 383 608,48 \$, réparti majoritairement comme suit :

- Contrat** - 2 000 235,49 \$
- Traitement des matières** - 224 247,84 \$
- Livraison des conteneurs** - 12 346,19 \$
- Pièces et accessoires - Bacs et conteneurs** - 21 673,24 \$
- Achat de bacs bleus** - Aucun achat en 2022
- Achat de conteneurs** - 109 648,92 \$
- Achat de composteurs** - 13 632,62 \$
- Autres dépenses diverses** - 1 824,18 \$

**7 063 179 KILOS
MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**



Nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2022

* Source : Gazette Officielle du Québec du 26 décembre 2018 (DÉCRET NUMÉRO 1421-2018)

Municipalités	360 litres	Conteneurs	2 v	4 v	6 v	8 v	9 v	10 v	Roll off
Lac Poulin	163	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-des-Pins	733	40	9	9	9	12	1	0	0
St-Benoît-Labre	863	29	12	7	3	7	0	0	0
St-Côme-Linière	1 449	47	21	7	9	10	0	0	0
St-Evariste	330	13	4	1	3	5	0	0	0
St-Gédéon de Beauce	1 024	53	34	9	5	4	1	0	0
St-Hilaire-de -Dorset	56	1	0	0	1	0	0	0	0
St-Honoré de Shenley	774	29	11	5	5	8	0	0	0
St-Martin	1 177	38	8	9	5	15	1	0	0
St-Philibert	178	2	0	0	1	1	0	0	0
St-Prosper	1 749	68	24	13	14	14	3	0	0
St-René	369	6	6	0	0	0	0	0	0
St-Simon-les-Mines	254	1	1	0	0	0	0	0	0
St-Théophile	387	10	2	3	1	4	0	0	0
St-Zacharie	881	11	6	2	1	2	0	0	0
Ste-Aurélie	569	12	2	4	2	4	0	0	0
Ville St-Georges	13 198	615	218	115	83	168	27	2	2
Total	24 154	975	358	184	142	254	33	2	2

INVENTAIRE BACS ET CONTENEURS

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a distribué 320 en 2022. Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2022 s'élevait à 232.

Conteneurs :

Quarante-neuf (49) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2022.

22 conteneurs - 4 verges³

9 conteneurs - 6 verges³

18 conteneurs - 8 verges³

Au 31 décembre 2022, il y avait 34 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie. La répartition est la suivante :

15 - 2 verges³

16 - 4 verges³

04 - 6 verges³

09 - 8 verges³



COLLECTE DE SAPINS

Cette collecte s'est effectuée le 9 janvier 2023. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Gabriel Paquet.

Treize (13) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte-à-porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total : **4,4 tonnes métriques** ramassées et acheminées chez notre récupérateur.

13 municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Prosper
St-Théophile
Ste-Aurélie
St-Zacharie
St-Gédéon de Beauce
St-Martin
St-Côme-Linière
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Honoré de Shenley
St-Évariste de Forsyth
St-Philibert

4,4 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE DE FEUILLES

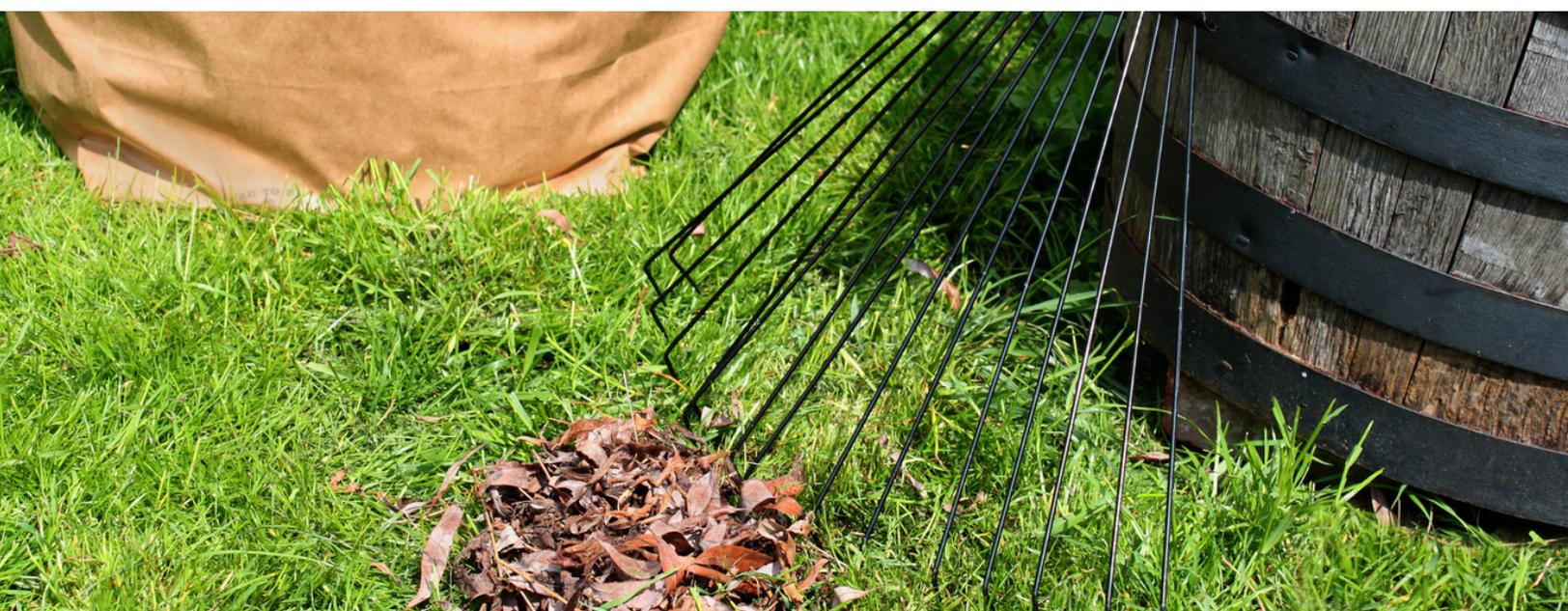
Depuis quelques années, la RICBS organise une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte.

On estime à plus de **213 039,9 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, paillis, litière pour animaux, etc.), ne permettant pas à la Régie de comptabiliser ce tonnage.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
St-Évariste de Forsyth
St-Prosper
St-Côme-Linière
St-Zacharie
St-Honoré de Shenley
Ste-Aurélie
St-Théophile
St-Martin
St-Benoît-Labre
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Philibert

213 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE RÉSIDUS VERTS

En 2022, la RICBS a offert, à ses municipalités membres, l'occasion de participer à une collecte de résidus verts printanière. Douze (12) municipalités ont levé la main et ont offert à leurs citoyens un point de dépôt pour y déposer les sacs de résidus verts, tout comme pour la collecte de feuilles.

La RICBS a récolté les sacs dans chacun des points de dépôt. Tous les résidus verts ont été distribués à des citoyens pour faire du compost et pour de l'amendement au sol.

On estime à plus de **12 580 kg** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement.

Municipalités qui ont participé à la collecte:

St-Gédéon de Beauce
St-Évariste de Forsyth
St-Prosper
St-Côme-Linière
St-Zacharie
Ste-Aurélie
St-Théophile
St-Benoît-Labre
Notre-Dame-des-Pins
St-Simon-les-Mines
Lac Poulin
St-Philibert
St-Martin
St-Honoré de Shenley

13 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COMPOSTAGE ET GASPIILLAGE ALIMENTAIRE

Ateliers compostage domestique

Des ateliers sur le compostage domestique ont été offerts dans différentes municipalités. Ces ateliers étaient animés par l'organisation les Choux verts.

Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie étaient invités à y participer.

4 mai 2022 (St-Georges) - 48 participants

11 mai 2022 (St-Martin) - 11 participants

16 juin 2022 (St-Simon-les-Mines) - 15 participants

28 juin 2022 (St-Honoré de Shenley) - 9 participants



Au total, quatre-vingt-trois (83) personnes ont participé aux ateliers.

Lors de ceux-ci, la RICBS faisait tirer un composteur gratuit parmi les participants.

De plus, la RICBS, offre maintenant tous les composteurs au prix de 25 \$ taxes incluses, et ce, dans le but d'encourager davantage les citoyens et citoyennes à pratiquer le compostage domestique à la maison.

Durant l'année, la Régie a vendu deux-cent-soixante-sept (267) composteurs. Quatre (4) aérateurs ont été vendus.

La RICBS avait en inventaire au 31 décembre 2022, sept (7) composteurs et trente-deux (32) aérateurs.

Conférence "À vos frigos"

Le 26 janvier 2022, en collaboration avec le Jour de la Terre, la RICBS a offert la conférence "À vos frigos" visant à contrer le gaspillage alimentaire.

Vingt-trois (23) personnes étaient présentes en visioconférence pour apprendre plusieurs trucs pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison.



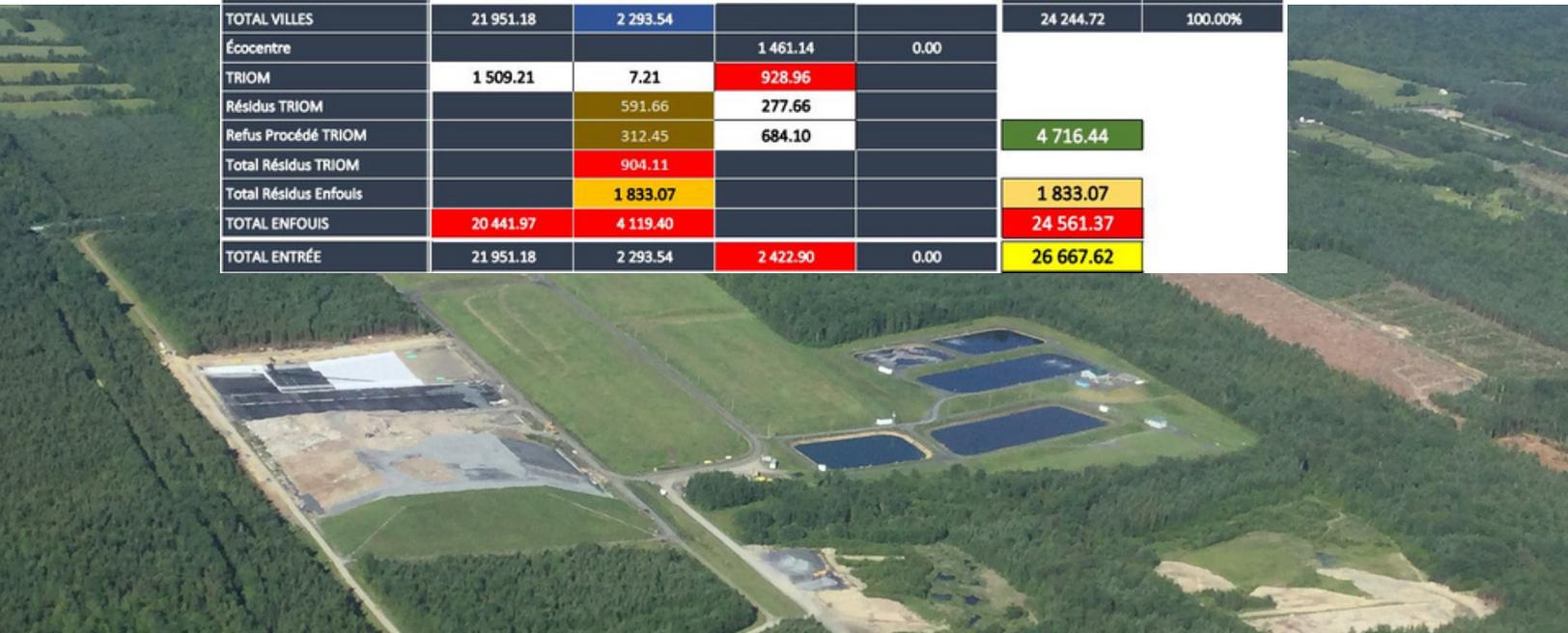
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu au cours de l'année 2022, **26 667,62** tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières éliminées ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (21 951,18 tm) ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (2 293,54 tm) et des résidus de l'Écocentre de la Régie (1461,14 tm).

De ce total de 24 561,37 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance sont répartis comme suit :

MUNICIPALITÉS	BENNES	AUTRES			TOTAL t.m.	VOLUME %
		ROLL OFF	ÉCOCENTRE	BOUES		
Lac Poulin	72.39	0.00	0.52	0.00	72.91	0.28%
Notre-Dame-des-Plns	589.33	0.00	4.68	0.00	594.01	2.31%
St-Benoît Labre	727.13	5.81	15.95	0.00	748.89	2.91%
St-Côme Linière	1 191.99	23.17	312.61	0.00	1 527.77	5.94%
Ste-Aurèle	403.03	4.08	45.86	0.00	452.97	1.76%
St-Évariste	325.89	0.00	3.43	0.00	329.32	1.28%
St-Gédéon Beauce	890.23	10.98	52.08	0.00	953.29	3.71%
St-Hilaire de Dorset	20.48	0.00	1.01	0.00	21.49	0.08%
St-Honoré de Shenley	749.59	0.00	10.72	0.00	760.31	2.96%
St-Martin	1 065.59	162.53	30.62	0.00	1 258.74	4.90%
St-Phillibert	104.52	0.00	76.12	0.00	180.64	0.70%
St-Prosper	1 539.60	21.35	56.97	0.00	1 617.92	6.29%
St-René	298.95	0.00	24.44	0.00	323.39	1.26%
St-Simon-les-Mines	169.83	0.00	5.96	0.00	175.79	0.68%
St-Théophile	295.71	0.46	74.77	0.00	370.94	1.44%
St-Zacharie	528.82	237.27	108.98	0.00	875.07	3.40%
Ville St-Georges	12 978.10	1827.89	636.42	0.00	15 442.41	60.07%
TOTAL VILLES	21 951.18	2 293.54			24 244.72	100.00%
Écocentre			1 461.14	0.00		
TRIOM	1 509.21	7.21	928.96			
Résidus TRIOM		591.66	277.66			
Refus Procédé TRIOM		312.45	684.10		4 716.44	
Total Résidus TRIOM		904.11				
Total Résidus Enfouis		1 833.07			1 833.07	
TOTAL ENFOUIS	20 441.97	4 119.40			24 561.37	
TOTAL ENTRÉE	21 951.18	2 293.54	2 422.90	0.00	26 667.62	



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour ce qui est des 2 293,54 tonnes métriques transportées par un autre genre de camion, 1 827,89 tm des déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 313,79 / 291,43 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 372 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (CEGEP, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouissement, 486,19 tm se compose de plantes indésirables dans les fosses, de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc.

De plus, il a transité par l'écocentre 2 422,90 tm de différentes matières transportées soit par le camion de la Régie, soit par des particuliers et des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En 2022, la Régie a perçu et transmis 597 333,01 \$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MELCC (les copies de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

1. Le nom du transporteur;
2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;
3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;
4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;
5. La date de leur admission.

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85 D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui en 2022 a utilisé un espace de 20 322 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce, principalement dans la cellule # 8 de la zone « H ». Le rapport de volumétrie signé par Mme Marie-Andrée Gallant, arpenteuse-géomètre en date du 15 décembre 2022 est disponible sur demande.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres³. Au 31 décembre 2022, un espace de plus de 548 345,04 mètres³ avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 230 654,96 mètres³.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires pour une superficie de 7 360 mètres². Il y a actuellement onze (11) cellules aménagées dans la zone «H» sur une possibilité de seize (16).

De ces onze (11) cellules:

5 ½ cellules ont un recouvrement final;

2 cellules actives - # 6 et #7 remplies à 100%;

1 cellule active - # 8 est remplie à +/- 75%;

3 nouvelles non actives - # 9 - # 10 - # 11 sont remplies à 0%.

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010 Volume autorisé 2 779 000 mètres³

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Volumétrie "Zone H - I"					
	Date relevé	Année	Utilisation	Cumulatif	Volume restant décret #525-2010
	2002-08-31	Début enfouissement Zone H			2 779 000.00
1	2002-12-12	2002	11 988.00	11 988.00	2 767 012.00
2	2003-12-19	2003	36 835.00	48 823.00	2 730 177.00
3	2004-12-16	2004	42 162.00	90 985.00	2 688 015.00
4	2005-11-25	2005	25 997.00	116 982.00	2 662 018.00
5	2006-10-23	2006	23 937.00	140 919.00	2 638 081.00
6	2007-11-21	2007	37 364.00	178 283.00	2 600 717.00
7	2008-12-10	2008	34 715.00	212 998.00	2 566 002.00
8	2009-11-25	2009	27 976.00	240 974.00	2 538 026.00
9	2010-10-29	2010	20 736.50	261 710.50	2 517 289.50
10	2011-12-12	2011	30 823.68	292 534.18	2 486 465.82
11	2012-12-04	2012	21 421.48	313 955.66	2 465 044.34
12	2013-11-27	2013	18 844.88	332 800.54	2 446 199.46
13	2014-12-08	2014	25 167.50	357 968.04	2 421 031.96
14	2016-01-05	2015	21 400.00	379 368.04	2 399 631.96
15	2017-01-19	2016	22 536.00	401 904.04	2 377 095.96
16	2018-01-17	2017	25 325.00	427 229.04	2 351 770.96
17	2019-01-23	2018	30 086.00	457 315.04	2 321 684.96
18	2019-11-29	2019	17 158.00	474 473.04	2 304 526.96
19	2020-12-01	2020	28 988.00	503 461.04	2 275 538.96
20	2021-12-03	2021	24 562.00	528 023.04	2 250 976.96
21	2022-12-05	2022	20 322.00	548 345.04	2 230 654.96
		* Total	548 345.04	en mètre cube	

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2022 un total de 6 019,79 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 2 220,55 tonnes métriques de « tuff » et 3 799,24 tonnes métriques de résidus CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec inc. situé à Québec.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143 \$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, la Régie a changé la toile de 160' x 40' au coût de 34 916,16 \$, a modifié et a remis à neuf la structure de l'écosol Voghel au coût de 35 763,68 \$. Cette toile, installée de façon quotidienne, permet de diminuer le pourcentage de l'utilisation du matériel de recouvrement. Ce qui diminue les matières dans les cellules d'enfouissement.

Redevances Année

Janvier à décembre 2022
Recouvrement RICBS



MOIS	SABLE CLASSE A	SABLE LAVÉ	TUF	RÉSIDUS CRD	TOTAL t.m.
Hiver	0.00	0.00	0.00	819.38	819.38
Printemps	0.00	0.00	1 517.01	1 134.30	2 651.31
Été	0.00	0.00	139.49	925.05	1 064.54
Automne	0.00	0.00	564.05	920.51	1 484.56
TOTAL	0.00	0.00	2 220.55	3 799.24	6 019.79

TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #5635-22 adoptée le 24 mars 2022, un contrat d'une durée de 57 mois (1er avril 2022 au 31 décembre 2026 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimentée principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lorsque l'eau est assez chaude pour être traitée sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2022 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie sur les heures normales de bureau.

En octobre 2022, la Régie a fait nettoyer 8 978 mètres de conduites de lixiviat réalisé par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. L'entreprise a également vérifié l'étanchéité de 455 mètres de conduites et de neuf (9) regards. Le certificat d'étanchéité émis le 14 octobre 2022 réalisé par Test Tech inc. est disponible sur demande à la Régie.

Eurofins a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté du mois de décembre 2022, intitulé : « Caractérisation des émissions de décembre » est également disponible sur demande.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 3 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels que : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile vide, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, lavabo, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Les encombrants non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (chaises en résine, divans, sofas).

En 2022, la Régie a répondu à **4 375 demandes** et a ramassé **684,10 tonnes métriques** de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc. que le camion cube et les particuliers ont détournés pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation et démolition.

684 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

La Régie a fait transporter à ses frais en 2022, **13,73** tonnes métriques de tubulure d'érable chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7 catégories) utilisées pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels que des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2022, il en restait environ 6 000 kilos à la Régie.



COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 10 juin 2022 dans la salle de conférence de la RICBS situé au 695, rang St-Joseph à St-Côme-Linière.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
Monsieur Éric Maheux, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Gabriel Giguère, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Madame Josée Breton, représentante du CRECA

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Étaient absents :

Madame Véronique Brochu, représentante du COBARIC

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2023 (une copie de ce procès-verbal est disponible sur demande à la Régie).



FONDS ET PLACEMENTS

La Régie possède trois (3) fonds distincts ainsi que des sommes placées dans une fiducie « Environnementale ».

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet. À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie. La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire.

En 2022, la Régie devait placer dans la fiducie 7,86 \$/mètre cube enfouis tel qu'établi par M. Alexandre Monette, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 20 août 2020. Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone «H» (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2022 s'élèvent à 2 621 757 \$.

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les sommes nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1,91 \$/mensuellement. Au 31 décembre 2022, il y avait 79 342 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds machinerie :

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2022, il y avait 32 374 \$ d'accumulé dans ce fonds.

Fonds environnement :

Le 20 février 2020, le conseil accepte, sous les recommandations du comité suivi de projets, la création d'un fonds environnement dans le but d'encourager les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer. En décembre 2021, le CA accepte de reconduire le Fonds pour une durée de 2 ans (2022-2023). Un montant de 120 000 \$ est transféré du fonds accumulé vers le Fonds environnement. Au 31 décembre 2022, il y avait 83 177 \$ disponibles pour des projets futurs.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2022, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 692 861 \$.



ÉCOCENTRE

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs des municipalités membres qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières à des fins de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2022 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2021, **2 422,90** tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé **684,10** tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et le résiduel, **1 347,05** tonnes métriques, a été apporté par des citoyens et/ou des entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

Métaux ferreux - 176,87 TM - Jonction Métaux
Métaux non ferreux - 3,97 TM - Jonction Métaux
Bois, gypse, etc. - 855,20 TM - GFL Environmental
Carton - 20,45 TM - GFL Environmental
Matières valorisées (vélos, tondeuses, bois) - 17,41 TM - RICBS
RDD - 40,64 TM (CRI environnement / Laurentide Ressources)
Plastique agricole - 2,12 TM (AgriRécup / Modix)
Pneus - 33,81 TM (Recycleur local Ti-Pol)
Tubulures - 13,73 TM - Environnek
Encombrants ménagers - 684,10 TM - RICBS
Électronique et informatique - 22,64 TM - Arpe Québec
Fluorescents - 4,19 TM - Recyc-Fluo
Appareils réfrigérants - 45,08 TM - Groupe Aptas
Déchets ultimes - 928,96 TM - LET de la RICBS
Résidus verts - 281,57 TM - RICBS
Matelas - 35,33 TM - Matt Canada

Pour d'autres matières tels que les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

3183
 VISITES À
 L'ÉCOCENTRE



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Poursuivre la réalisation de la balance électronique avec Weigh Tronix;
- Avancement du dossier PGMR 2023-2030 en collaboration avec la MRC Beauce-Sartigan;
- Cartographier la concentration des principaux gaz présents qui fuient par le recouvrement des zones A-B-CD-EF-G du L.E.S. par du centre d'expertise et de technologie DRONEXPERTS;
- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation fait en octobre par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech;
- Correction d'un joint d'étanchéité du regard D1 au système de traitement;
- Étude sur l'aération d'un système de fines bulles versus les aérateurs (bassin # 3) réalisé par la firme Stantec;
- Réalisation des fiches de cadenassage au système de traitement par la firme Stantec;
- Poursuite des travaux pour l'eau potable dans les bureaux administratifs;
- Toiture de la bâtisse administrative de la Régie;
- Rehausser regard TR-38 et TR-39 coin bassins # 4 et # 5;
- Rampe galvanisée mur extérieur écocentre;
- Récupération des matelas avec Matt Canada;
- Récupération des sièges d'auto pour enfants avec la Maison de la famille Beauce-Etchemins;
- Projet de récupération des plastiques agricoles avec AgriRécup;
- Entente sectorielle avec la CRECA pour un projet ISÉ afin d'améliorer les pratiques en GMR dans Chaudière-Appalaches;
- Récupération du carton par notre camion.



PROJETS EN COURS ET FUTURS

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières sur le site de la Régie ;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Récupération de la tubulure d'érablière ;
- Récupération des encombrants ménagers ;
- Récupération du carton par notre camion;
- Récupération des sièges d'auto pour enfants;
- Récupérations des matelas;
- Dépôt du dossier PGMR en collaboration avec la MRC Beauce-Sartigan;
- Finalisation de la balance électronique avec Weigh Tronix;
- Finalisation des travaux d'infrastructures du projet Viridis pour le centre de traitement des matières putrescibles;
- Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- Réfection de l'arche à l'entrée principale;
- Amélioration de l'éclairage au-dessus de la balance, au-dessus de la barrière coulissante à l'entrée et du stationnement du bureau de la Régie;
- Déplacer et améliorer la roulotte des RDD;
- Construction d'un abri à abrasif;
- Amélioration de l'écocentre (intérieur);
- Réfection du ponceau et du chemin d'accès entre les Zones «A» et «B»;
- Lumières Zone «H»;
- Étude des odeurs Zone «H»;
- Remplacement de la Chaudière au SMBR;
- Réfection du garage;
- Finalisation du fossé sud de la clôture par papier au sud de la Zone «H»;
- Renouveler les aérateurs de l'étang # 3 au système de traitement;
- Débuter le processus pour le recouvrement final des cellules # 6 et # 7 de la Zone «H».

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Équipe permanente



(de gauche à droite)

Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (5 ans)

Josée Larivière, adjointe administrative (18 ans)

Audrey Paquet, agente aux communications (9 ans)

Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste (5 ans)

Pierre Paquet, technicien aux opérations et préposé au poste de pesée (25 ans)



(de gauche à droite)

Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'écocentre (4 ans)

Stéphane Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (4 ans)

Keven Jacques, journalier affecté à l'enfouissement (6 ans)

Steeve Pomerleau, journalier au service des encombrants ménagers (3 ans)

Justin Larochelle, journalier saisonnier (3 ans) (photo à venir)

Gabriel Paquet, journalier affecté à l'écocentre et à la collecte des encombrants (3 ans) (photo à venir)

Équipe à temps partiel

Marie-Michèle Paquet, préposée à temps partiel au poste de pesée (5 ans) (photo à venir)





Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)
695, rang St-Joseph
Saint-Côme-Linière Qc G0M 1Y0
Tél. : 418 685-2230
www.ricbs.qc.ca